



Avis de concours

Prix de déontologie du conseil national de l'Ordre Ouvert aux étudiants de 5e et 6e années

Afin d'inciter les étudiants à accorder l'intérêt qu'il convient à l'acquisition de la connaissance de l'éthique et de la déontologie indispensable au bon comportement du praticien envers ses patients et ses pairs, à travers l'étude des textes législatifs et réglementaires, le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes (CNOCD) organise, comme à l'accoutumée, un concours de déontologie ouvert aux étudiants en chirurgie dentaire de 5e et 6e années.

Ce concours a pour ambition de :

- 1°- susciter chez les étudiants l'intérêt et l'émulation nécessaires pour cette discipline incontournable ;
- 2°- susciter dans le corps enseignant de nouvelles vocations pour cette discipline et mettre en valeur la compétence et le dévouement des chargés de cours de législation et de déontologie ;
- 3°- susciter des vocations pour de futurs responsables ordinaires à travers l'enseignement dispensé dans les UFR.

Les mentions et dotations afférentes à ce concours sont :

Premier prix	3 000 euros
Deuxième prix	2 000 euros
Troisième prix	1 000 euros

Il est impératif que les inscriptions au concours soient adressées par chaque étudiant **avant le 6 mars 2027**.

Les candidats doivent compléter **directement** la fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'Ordre via le lien suivant (<https://lc.cx/waiSz4>) et l'envoyer par courriel à : concoursdeontologie2027@oncd.org

Ce concours se déroulera

Le samedi 20 mars 2027 de 09h30 à 13h00

au siège du Conseil national de l'ordre – 22 rue Émile Ménier 75016 Paris

(Accueil des candidats à 09h30 – Déroulé des épreuves de 10h00 à 13h00)

Les **épreuves** seront corrigées par un Jury de trois membres désignés par le CNOCD.

Pour se préparer au concours, les candidats peuvent consulter les différentes rubriques du site internet de l'Ordre : www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr.

Les frais de déplacement seront pris en charge à l'issue des épreuves par le CNOCD sur présentation des pièces justificatives, et sur la base d'un billet SNCF seconde classe.

Docteur Alain DURAND
Président